

Le médicament étant considéré à la fois comme un bien de santé et comme un bien économique, il est légitime de s'interroger sur ses spécificités réglementaires. Déterminer si le secteur pharmaceutique échappe, en tout ou en partie, au droit commun de la propriété intellectuelle et de la concurrence, telle est l'intention du colloque du 24 novembre 2015.

Les nombreux sujets qui seront traités offriront l'opportunité d'un débat collectif :

- la protection des conditionnements et des formes galéniques par le droit des marques et le droit des dessins-modèles ; les limites apportées à l'exploitation des marques (droit de substitution et prescription sous DCI, publicité comparative, référence nécessaire, AMM),
- l'assouplissement des conditions de brevetabilité (seconde application thérapeutique, revendications de posologie) ; CCP/prorogation pédiatrique, une protection additionnelle tirillée entre les notions de produit, l'étendue de la protection conférée par les brevets de base et les indications thérapeutiques mentionnées dans l'AMM ; la procédure administrative des données du dossier AMM,
- le particularisme du contentieux français de la contrefaçon de médicaments, avec un focus sur la portée et l'interprétation de l'exception dite « Bolar »,
- l'impact du droit économique de l'Union européenne (libre circulation, droit de la concurrence),
- l'actualité en matière de lutte internationale contre la contrefaçon et la falsification (convention Médicrime et directive européenne « médicaments falsifiés »),
- l'exploitation par l'industrie pharmaceutique du big data.

INFORMATIONS PRATIQUES

CCI Paris Ile-de-France

Bourse de commerce - Salle Baltard
2 rue de Viarmes 75001 Paris

Station Châtelet - Les Halles :
métro ligne 1, 4, 7, 11, 14
RER A, B, D

0820 012 112
0,32 €/minute
Votre CCI vous répond

www.irpi.fr



Rejoignez-nous sur Twitter
[irpi_cci_idf](https://twitter.com/irpi_cci_idf)



LES MÉDICAMENTS, ENTRE LOGIQUES DE SANTÉ,
D'INNOVATION ET DE CONCURRENCE

MARDI 24 NOVEMBRE 2015 • 9H00-18H15



— Université —
PANTHÉON-ASSAS

PROGRAMME

8h30 **Accueil des participants**

Matinée présidée par Jérôme Frantz
Coprésident de l'IRPI
Membre de la CCI Paris Ile-de-France

9h00 **Allocution d'ouverture**

Jérôme Frantz

9h10 **Propos introductifs : médicaments et sécurité**

Jean-Luc Delmas, Président, Académie nationale de pharmacie

9h30 ■ **LA SPÉCIFICITÉ DES MARQUES ET DES MODÈLES DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES**

• Protection des conditionnements et des médicaments

Jacques Azéma, Professeur émérite, Université de Lyon III, Directeur honoraire, Centre Paul Roubier

• Exploitation des marques pharmaceutiques

Catherine Gobet-Lalanne, Avocate, Administratrice, Innothera Laboratoires

10h30 **Débats**

10h45 **Pause café**

11h15 ■ **LES BREVETS DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES : UNE RÉGULATION PARTICULIÈRE**

• Assouplissement des conditions de brevetabilité

Marie Courboulay, Présidente de la 3^{ème} chambre, Tribunal de grande instance de Paris

• Protection additionnelle : CCP et prorogation pédiatrique

Francis Ahner, Conseil en propriété industrielle, Regimbeau

• Protection administrative des données du dossier AMM

Carole Le Saulnier, Directrice des affaires juridiques et réglementaires, ANSM

12h45 **Débats**

13h00 **Déjeuner**

Après-midi présidée par Jean-Christophe Galloux
Coprésident de l'IRPI
Professeur, Université Panthéon-Assas (Paris II)

14h00 ■ **LE PARTICULARISME DU CONTENTIEUX FRANÇAIS DE LA CONTREFAÇON DE MÉDICAMENTS**

• Défense des droits

Béatrice Moreau-Margotin, Avocate, Karsenty et associés

• Focus sur l'exception d'usage expérimental en matière de brevets

Pierre Véron, Avocat, Véron et associés

15h00 ■ **LES MÉDICAMENTS CONFRONTÉS AU DROIT ÉCONOMIQUE DE L'UNION EUROPÉENNE**

• Principe communautaire de libre circulation

Christelle Maréchal, Responsable propriété intellectuelle, LEEM

• Droit de la concurrence et usages détournés des droits de propriété intellectuelle

Caroline Teyssié, Rapporteuse, Autorité de la concurrence

16h00 **Débats**

16h15 **Pause café**

16h30 ■ **VERS UNE CONSOLIDATION DU CADRE JURIDIQUE ACTUEL**

• Mobilisation pour une lutte internationale contre la contrefaçon et la falsification

Bernard Leroy, Directeur, IRACM

• Exploitation par l'industrie pharmaceutique du big data

Eric Sergheraert, Maître de conférences, Sciences pharmaceutiques, Université de Lille 2

17h30 **Débats**

17h45 **Propos conclusifs**

Jean-Christophe Galloux

18h15 **Cocktail**

À RENVoyer :

> par courrier à IRPI - CCI Paris Ile-de-France
81, avenue de la République - 75011 Paris
> par fax : 01 49 23 58 65
> ou inscription en ligne : www.irpi.fr

**LES MÉDICAMENTS, ENTRE LOGIQUES DE SANTÉ,
D'INNOVATION ET DE CONCURRENCE
MARDI 24 NOVEMBRE 2015 DE 9H00 À 18H15**

Mme M.

Nom* : Prénom* :

Fonction* :

Service :

Entreprise* : Code APE* :

Siret* :

Adresse* :

Code postal* : Ville* :

Tél : Fax :

E-mail* :

La confirmation d'inscription étant adressée par mail, merci d'indiquer lisiblement votre adresse électronique.

* Champs obligatoires

Adresse de facturation (si différente) :

Personne à contacter (éventuellement) :

Souhaite recevoir une attestation de présence au titre de la formation des avocats

FRAIS D'INSCRIPTION – 790 € non assujettis à la TVA.

RÈGLEMENT

par chèque ci-joint à l'ordre de CCI Paris Ile-de-France - DGAEMC - IRPI

par virement à BNP Paribas : compte n° 30004 00806 00021754767 07

par carte bancaire sur le site www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/innovation

ANNULATION ET REMPLACEMENT – Les annulations doivent être faites par écrit et parvenir à l'IRPI au plus tard 10 jours avant le séminaire. Au-delà de ce délai, un dédit de 30 % des frais d'inscription sera facturé. À la date de la réunion, les inscriptions sont définitives et l'intégralité du prix reste due. Les remplacements sont acceptés sans frais.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES – IRPI : Tél. 01 49 23 58 80 – E-mail : irpi@cci-paris-idf.fr

Cachet de l'entreprise

Date et signature